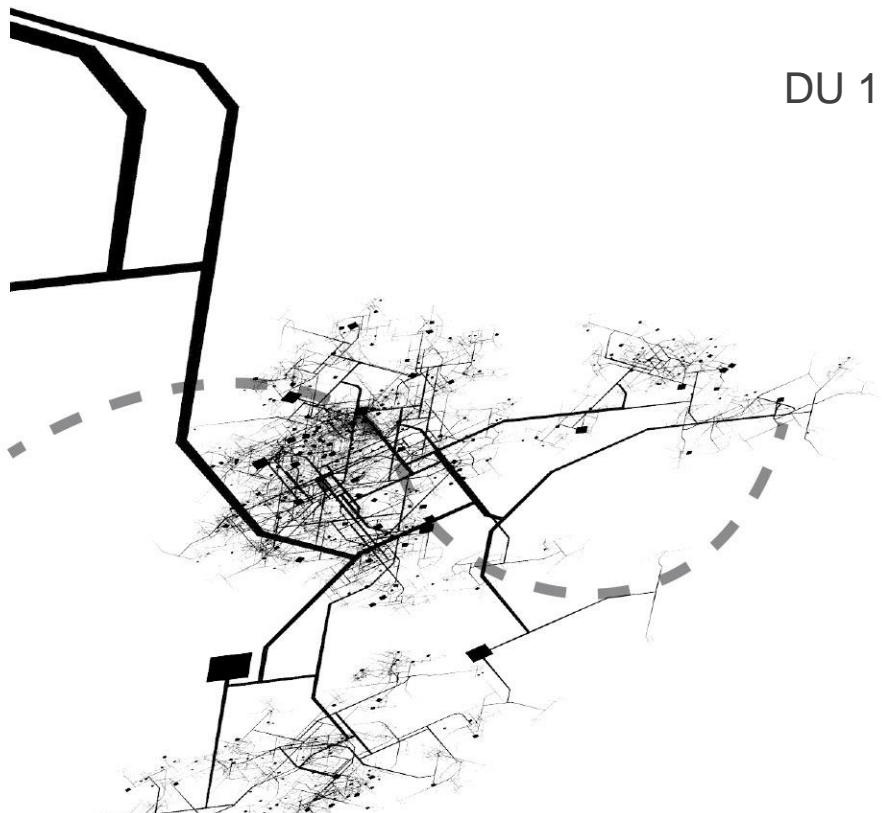





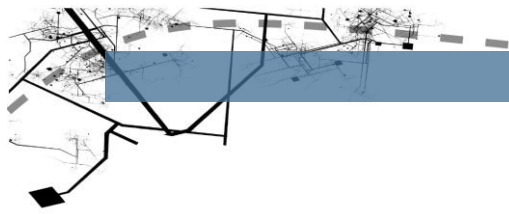
Autoroute 25 en PPP

DU 1^{ER} JUIN 2023 AU 31 MAI 2024





1	INTRODUCTION	3
2	PORTRAIT DE LA CIRCULATION POUR LA TREIZIÈME ANNÉE D'EXPLOITATION (2023-2024)	4
	2.1 Achalandage	4
3	PARTAGE DES REVENUS DE PÉAGE (PORTION DU MINISTÈRE)	9
4	EXPLOITATION ET ENTRETIEN	11
	4.1 Interventions et accidents	11
	4.2 Inspections réalisées au cours de l'année	12
	4.3 Travaux réalisés au cours de l'année	13
5	SERVICE À LA CLIENTÈLE	14
	5.1 Comptes clients	15
	5.2 Plaintes et demandes d'information	19
6	ANNEXE	21
	6.1 Grille tarifaire applicable à partir du 1^{er} juin 2023	21



1 INTRODUCTION

Le 13 septembre 2007, le ministre des Transports (le Ministère) a signé une Entente de partenariat public-privé (PPP)¹ pour 35 ans avec Concession A25 S.E.C. (CA25). Cette entente comprenait la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation des infrastructures réalisées en PPP dans le cadre du parachèvement de l'autoroute 25, soit :

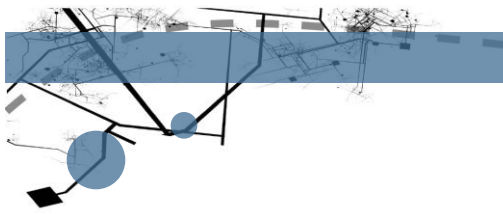
- un tronçon autoroutier à quatre voies de 7,2 km entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval;
- un pont à six voies enjambant la rivière des Prairies;
- une voie réservée aux autobus, sauf sur le pont où les autobus circulent avec l'ensemble des Usagers² de la route;
- une piste multifonctionnelle pour cyclistes et piétons aménagée sur le pont et dont l'accès est fermé entre le 15 novembre et le 15 avril;
- un système de péage d'avant-garde entièrement électronique. Ce type de système a été exigé dans l'Entente de partenariat en prévision d'une circulation pendulaire, donc une utilisation du pont par des Usagers réguliers qui effectuent le même déplacement matin et soir, et du fait que le pont était situé dans un milieu urbain congestionné. Un point de perception avec arrêt n'était pas souhaitable afin d'éviter de créer de la congestion à cause de l'achalandage élevé.

Depuis le 21 mai 2011, l'ensemble de ces infrastructures est ouvert à la circulation. Comme prévu dans l'Entente de partenariat, CA25 est responsable de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation de l'autoroute 25 située entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval.

Le présent rapport fait état de la dernière année financière, soit du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024, représentant la treizième année d'exploitation. Il regroupe des informations relatives à la circulation, au partage des revenus entre le Ministère et CA25, à l'entretien des infrastructures ainsi qu'au service à la clientèle.

¹ L'entente de PPP est disponible sur le site du Ministère

² L'utilisation de la majuscule réfère à une définition précise du terme, telle que précisée dans l'Annexe 1 de l'Entente de partenariat, disponible sur le site du Ministère.



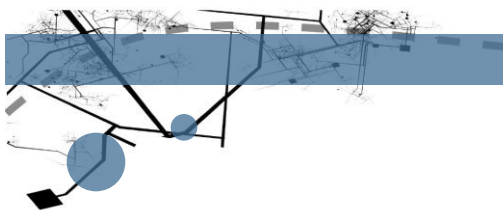
2 PORTRAIT DE LA CIRCULATION POUR LA TREIZIÈME ANNÉE D'EXPLOITATION (2023-2024)

2.1 Achalandage

Au cours de la dernière année, plus de 19,1 millions de passages ont eu lieu sur le pont à péage de l'autoroute 25. Ce volume représente une hausse de 0,6% par rapport au volume de l'année précédente, qui se chiffrait à près de 19 millions de passages.

Au total, pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024, près de 84,3% des passages ont été réalisés avec un véhicule inscrit à un compte client.

Les tableaux suivants regroupent des données relatives à l'achalandage du pont de l'autoroute 25.

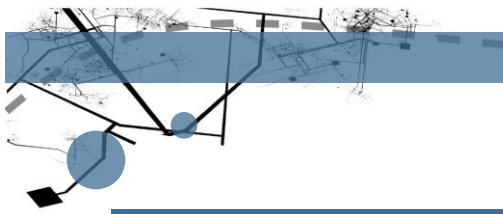


Portrait de l'achalandage – Année 2023-2024 : 19 116 805 passages

	Circulation mensuelle totale	Jours/ mois	Circulation quotidienne moyenne	DJMA †	Moyenne horaire en période de pointe *
Juin 2023	1 673 696	30	55 790	51 859	3 009
Juillet 2023	1 570 714	31	50 668	51 713	2 505
Août 2023	1 666 454	31	53 757	51 742	2 661
Septembre 2023	1 700 784	30	56 693	51 688	3 255
Octobre 2023	1 738 333	31	56 075	51 735	3 258
Novembre 2023	1 647 937	30	54 931	51 914	3 075
Décembre 2023	1 452 467	31	46 854	51 898	2 515
Janvier 2024	1 366 562	31	44 083	51 982	2 552
Février 2024	1 434 171	29	49 454	52 161	2 808
Mars 2024	1 533 583	31	49 470	52 179	2 815
Avril 2024	1 577 783	30	52 593	52 345	2 890
Mai 2024	1 754 321	31	56 591	52 232	2 996

*Moyenne de circulation sur le pont en période de pointe, soit du lundi au vendredi entre 6 h et 9 h en direction sud ainsi que de 15h00 à 18h00 en direction nord.

† DJMA : Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens annuels

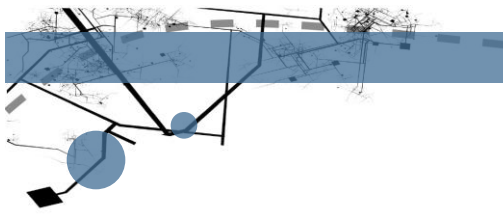


Portrait de l'achalandage – Année 2022-2023 : 19 005 272 passages

	Circulation mensuelle totale	Jours/ mois	Circulation quotidienne moyenne	DJMA †	Moyenne horaire en période de pointe *
Jun 2022	1 750 553	30	58 352	53 739	2 977
Juillet 2022	1 623 778	31	52 380	53 597	2 493
Août 2022	1 656 152	31	53 424	53 257	2 542
Septembre 2022	1 720 362	30	57 345	53 078	3 132
Octobre 2022	1 721 020	31	55 517	52 889	3 181
Novembre 2022	1 582 761	30	52 759	52 382	3 017
Décembre 2022	1 458 185	31	47 038	52 272	2 580
Janvier 2023	1 336 076	31	43 099	52 573	2 521
Février 2023	1 316 714	28	47 026	52 437	2 726
Mars 2023	1 527 038	31	49 259	52 123	2 749
Avril 2023	1 516 807	30	50 560	51 986	2 941
Mai 2023	1 795 826	31	57 930	52 069	3 245

*Moyenne de circulation sur le pont en période de pointe, soit du lundi au vendredi entre 6h et 9h en direction sud ainsi que de 15h00 à 18h00 en direction nord.

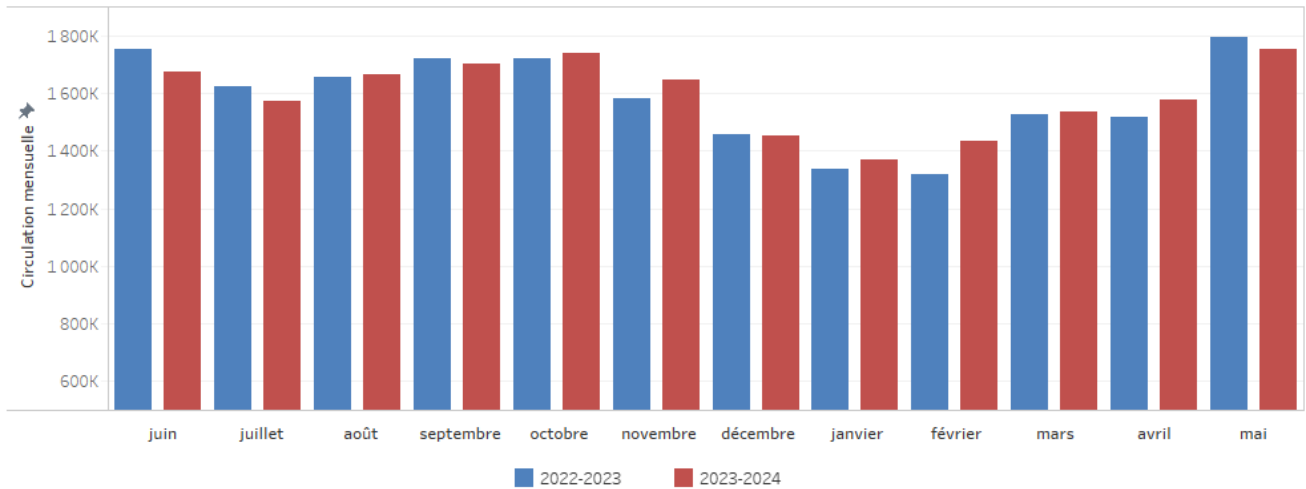
† DJMA : Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens annuels



Les trois graphiques suivants permettent de suivre les données d'achalandage pour chaque période comparable de l'année précédente.

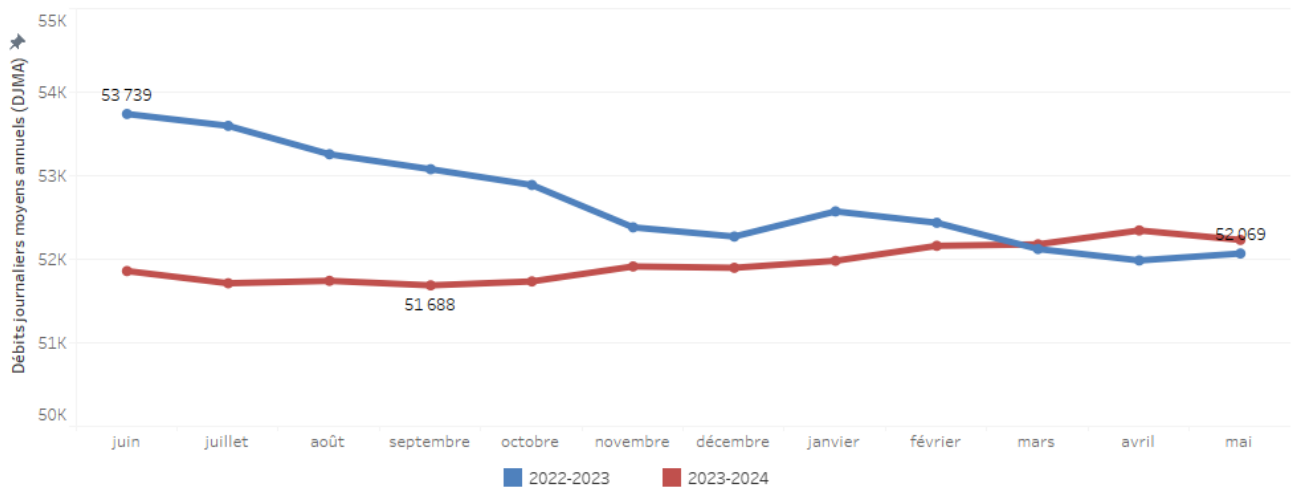
Circulation mensuelle – Comparaison 2023-2024 / 2022-2023

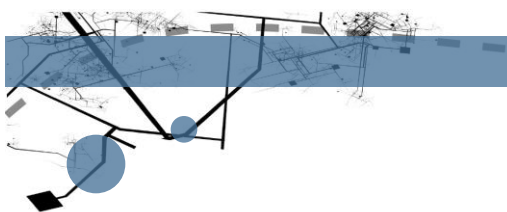
Circulation mensuelle totale



Débits journaliers moyens annuels† – Comparaison 2023-2024 / 2022-2023

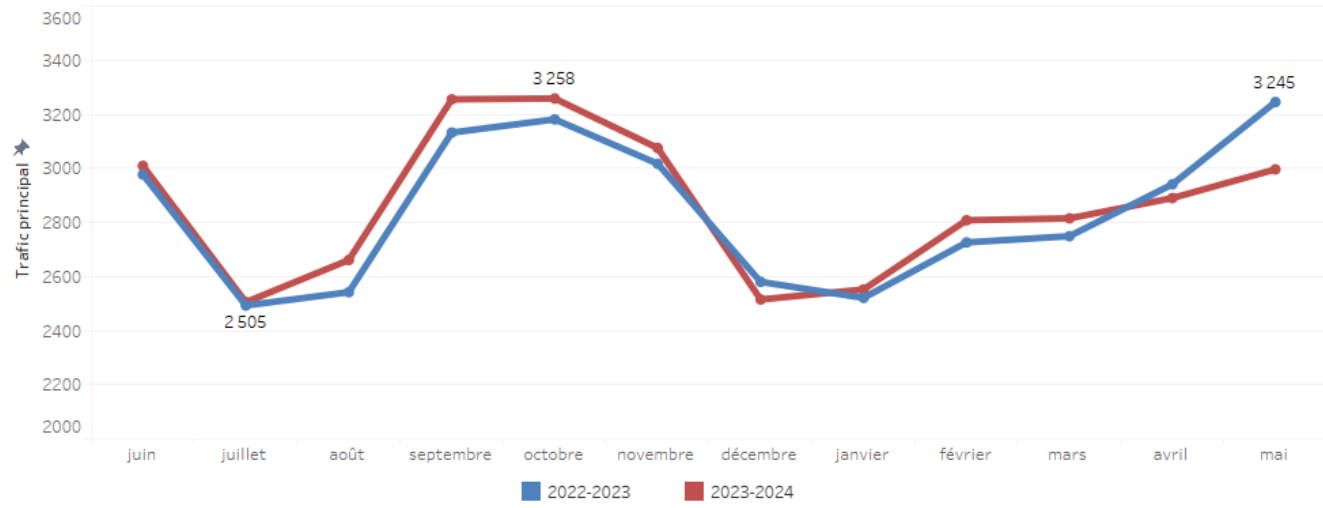
Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois (DJMA)

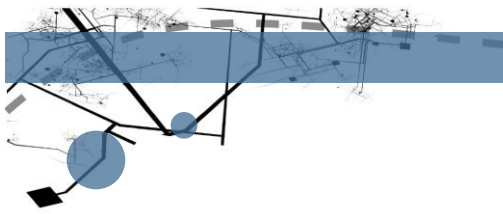




Circulation en période de pointe – Comparaison 2023-2024 / 2022-2023

Moyenne horaire en période de pointe





3 PARTAGE DES REVENUS DE PÉAGE (PORTION DU MINISTÈRE)

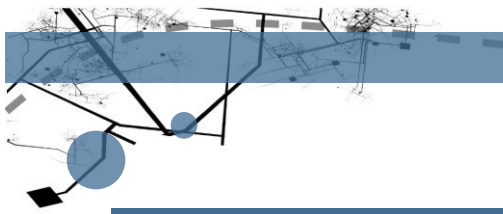
Des revenus de 21,2 millions de dollars pour le Ministère en 2023-2024

L'Entente de partenariat public-privé entre le Ministère et CA25 prévoit une formule de partage des revenus lorsque ceux-ci dépassent certains seuils. La mécanique définissant les modalités et les seuils est encadrée et définie par l'Entente de partenariat.

Pour la treizième année d'exploitation, le Ministère a donc ainsi recueilli un montant de 21,2 millions de dollars provenant du partage des revenus de péage, comparativement à 24,1 millions de dollars l'année précédente. Après treize années d'exploitation, le montant cumulé atteint près de 242,8 millions.

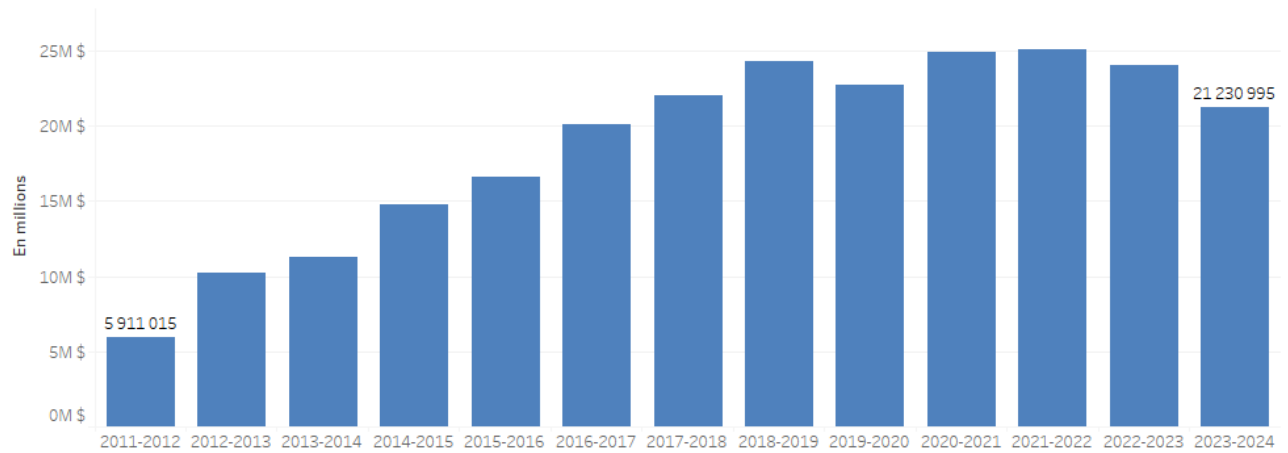
Les revenus tirés du partage sont versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) servant à financer, entre autres, le réseau routier, les transports en commun et les infrastructures routières. Les revenus de ce fonds proviennent majoritairement de la taxe sur les carburants, des droits sur les permis et d'immatriculation, des revenus de péage, etc.

Pour connaître les grilles tarifaires en vigueur entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mai 2024, veuillez consulter l'annexe du présent rapport. L'Entente de partenariat prévoit que les tarifs et les frais d'administration sont indexés au premier juin de chaque année. Les tarifs augmentent aussi en fonction de l'atteinte de certains seuils d'achalandage dans le régime graduel d'augmentation des prix prévu à l'Entente de partenariat. Pour l'année 2023-2024, aucun seuil associé à ce régime n'a été atteint.

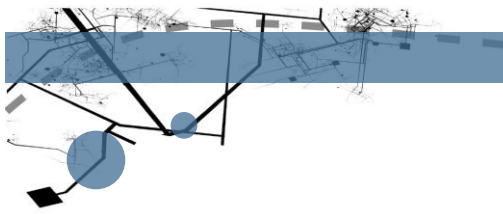


Partage des revenus de péage (portion du Ministère)

Partage des revenus de péage (portion du Ministère)



Note : La part des revenus de péage attribuable au Ministère pour l'année 2019-2020 est nette du paiement des passages des utilisateurs durant la période de suspension du péage du 25 mars au 24 mai 2020 inclusivement, liée à la COVID-19.



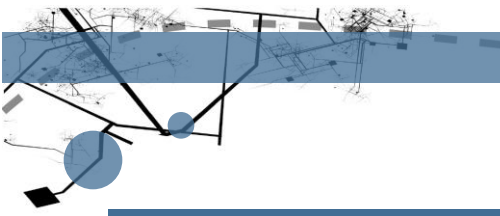
4 EXPLOITATION ET ENTRETIEN

Responsable de l'exploitation des infrastructures routières, CA25 se doit de porter assistance aux Usagers par l'entremise de ses patrouilleurs routiers et de son réseau de caméras de surveillance. Le partenaire privé doit également gérer les fermetures sur son tronçon pour effectuer des travaux d'entretien ou des inspections.

4.1 Interventions et accidents

Le tableau qui suit présente les interventions et accidents survenus sur les infrastructures sous la responsabilité du partenaire privé.

Interventions et accidents – Année 2023-2024					
	Accidents ¹	Incidents ²	Événements avec intervention policière ³	Fermetures de voie ⁴	Assistance à l'Usager ⁵
Juin 2023	0	2	24	8	23
Juillet 2023	2	7	72	7	56
Août 2023	4	5	17	10	45
Septembre 2023	3	4	14	4	43
Octobre 2023	3	8	26	12	56
Novembre 2023	1	11	9	2	52
Décembre 2023	1	5	6	2	39
Janvier 2024	5	10	6	2	38
Février 2024	2	12	8	2	28
Mars 2024	1	4	6	7	43
Avril 2024	3	8	14	6	54
Mai 2024	3	4	9	9	52
TOTAL	27	80	211	71	529



Interventions et accidents – Année 2022-2023

	Accidents ¹	Incidents ²	Événements avec intervention policière ³	Fermetures de voie ⁴	Assistance à l'Usager ⁵
Juin 2022	3	2	14	13	40
Juillet 2022	0	1	8	9	29
Août 2022	2	1	13	10	28
Septembre 2022	1	6	12	13	36
Octobre 2022	1	2	10	7	27
Novembre 2022	1	6	7	2	30
Décembre 2022	1	9	8	0	26
Janvier 2023	1	9	10	0	18
Février 2023	2	4	13	0	28
Mars 2023	1	4	6	3	21
Avril 2023	6	3	7	10	26
Mai 2023	0	3	35	4	34
TOTAL	19	50	143	71	343

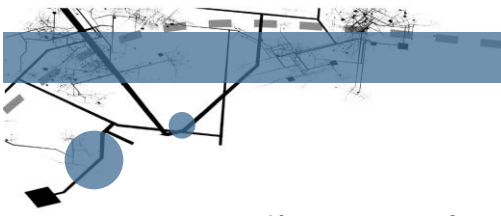
1. Accident: Définition et classification des accidents selon les sections 2.3.7(e) et 2.4.2 de l'annexe 11 de l'Entente de partenariat en interprétant les "dommages matériels " comme étant des dommages à l'infrastructure.
2. Incidents: Définition et classification des incidents selon les sections 2.2.4 et 2.3.7 f) de l'annexe 11 de l'Entente de partenariat (tout autre événement qui n'entre pas dans les accidents)
3. Toute intervention policière, à l'exception de celles concernant les infractions au Code de la sécurité routière.
4. Situation ayant nécessité une fermeture, partielle ou complète, d'une portion ou de l'ensemble du tronçon de l'autoroute 25.
5. Interventions pour porter assistance aux personnes en difficulté sur le tronçon de l'autoroute 25 (sécurité, pannes, etc.).

4.2 Inspections réalisées au cours de l'année

CA25 est responsable d'assurer la sécurité et le confort des Usagers, de maintenir l'intégrité structurale et la fonctionnalité des ouvrages, et d'optimiser la durée de vie des infrastructures. Un Programme d'inspection et d'entretien selon les exigences de l'Entente de partenariat est en vigueur, et au cours de la treizième année d'exploitation, les inspections suivantes ont été effectuées :

- **Inspections des structures**

L'inspection sommaire annuelle des structures a été achevée en juin 2023 et le rapport déposé en novembre a conclu que les structures sont en bon état général et sécuritaire pour les Usagers.



Les fûts des caméras ont également été inspectées au printemps 2023 et se sont avérés en bon état général.

Une inspection sommaire annuelle des structures sera réalisée au cours de 2024, et la prochaine inspection générale des structures aura lieu en 2026.

- **Inspections des chaussées**

Des mesures annuelles de l'indice de rugosité international (IRI), des ornières et des fissures ont été effectuées au printemps 2023. Le rapport déposé à l'été 2023 a mené à des travaux correctifs au niveau des ornières.

L'IRI d'hiver a été mesuré en février 2024 et les résultats étaient conformes. Les mesures annuelles des caractéristiques de surface ont eu lieu en mai et le rapport est attendu à l'été 2024.

Le relevé biennal de l'adhérence de la chaussée est prévu avec le Ministère pour juin 2024.

- **Inspections des infrastructures**

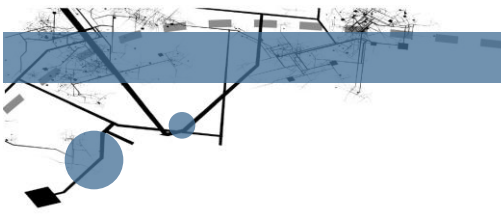
Des inspections visuelles ont été effectuées quotidiennement à partir de la route et, au besoin, des interventions ont été enclenchées pour assurer la sécurité des Usagers et la circulation ou pour l'entretien de routine.

Les inspections des systèmes et des composants d'infrastructure y compris ceux liés aux barrières, aux abords de route, au drainage, à l'éclairage, à la signalisation, au monitoring et à la détection des véhicules ont été effectuées conformément au calendrier des inspections annuel pour détecter les anomalies à corriger.

Au niveau des bâtiments, les systèmes d'alarme incendie et de drainage ont été inspectés.

4.3 Travaux réalisés au cours de l'année

CA25 effectue l'entretien des éléments d'infrastructure et des structures, comme prévu dans le programme d'entretien annuel, ou selon ce qui est nécessaire à la suite des inspections quotidiennes ou périodiques. Les opérations de maintenance récurrentes comprennent notamment: le balayage et nettoyage, l'enlèvement des graffitis, le ramassage des carcasses d'animaux, les réparations ponctuelles du pavage et de la signalisation, les réparations des dispositifs de sécurité et d'éclairage.



CA25 assure également selon les saisons et les besoins, l'entretien hivernal et la maintenance des abords de route et du système de drainage de l'ensemble du réseau.

Les travaux suivants ont été réalisés au cours de l'année :

- l'amélioration du drainage extérieur du bâtiment de service et de la cour arrière a été achevée;
- le nettoyage d'une salle de serveurs et remplacement d'équipements après un incendie, rapidement maîtrisé;
- la réparation permanente d'une section de chaussée du Pont endommagée par un accident en 2022;
- des travaux de réaménagement de certains locaux au service de l'exploitation;
- des travaux de meulage fin sur 12 segments de 100 mètres de voies de circulation dont l'ornièrre dépassait 8 millimètres;
- l'installation d'ouvrages temporaires (échafauds et signalisation temporaire sur la piste multifonctionnelle) et la réalisation de certains travaux de réparation des tenons de calage des effets de vents du Pont Olivier-Charbonneau;
- des améliorations à la signalisation de la piste multifonctionnelle avant son ouverture en avril 2024.

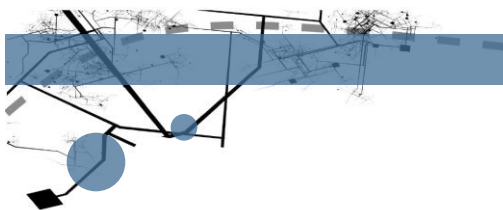
5 SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le système de péage du pont de l'autoroute 25 est entièrement électronique. Ainsi, les Usagers circulent sur le pont sans effectuer d'arrêt à un poste de péage. La facturation se fait à la suite du passage, en fonction de l'inscription ou non du véhicule à un compte-client auprès de CA25. Il n'y a pas d'obligation d'inscrire son véhicule à un compte. Toutefois, des frais d'administration s'appliquent à chaque passage pour un véhicule qui n'est pas inscrit à un compte-client.

Les véhicules inscrits reçoivent, à moins d'exception, un transpondeur qui servira à les identifier lors des passages sur le pont. Les frais de péage et autre frais sont alors directement portés à leur compte. Pour les autres Usagers, à chacun des passages sur le pont, un avis de paiement est envoyé à l'adresse du propriétaire du véhicule enregistrée à la SAAQ.

Les tarifs de péage sont déterminés en fonction de certains critères, dont les trois principaux sont les suivants : le nombre d'essieux, la hauteur du véhicule et l'heure du passage. La grille tarifaire en annexe présente les différents tarifs applicables.

Afin de permettre aux clients d'ouvrir et de gérer leur compte, d'obtenir de l'information et d'acquitter leurs péages, différents outils sont en place, dont le site web transactionnel A25.com ainsi que le Service client, disponible par téléphone et par courriel. Les clients peuvent aussi se rendre en personne au Centre de service à la clientèle, situé près du pont sur le boulevard Lévesque à Laval.

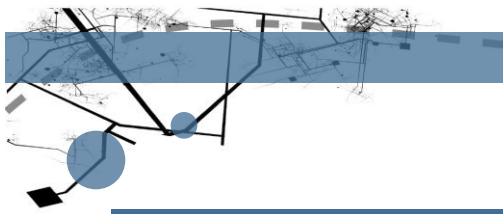


5.1 Comptes clients

Le nombre d'Usagers possédant un transpondeur a progressé tout au long de la treizième année d'exploitation du pont de l'autoroute 25. Le nombre total de transpondeurs actifs en circulation se chiffrait à 536 015 en mai 2024, en hausse comparativement à 482 806 en mai 2023.

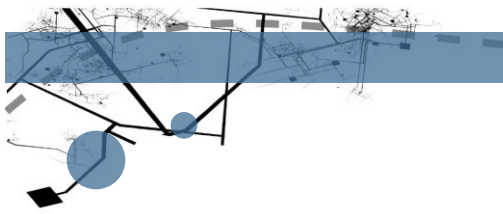
L'exploitation du péage, y compris la gestion des comptes clients, appartient à CA25. Afin de bien comprendre les données ci-dessous, il importe de savoir qu'un Usager a la possibilité d'ouvrir avec CA25 un compte avec transpondeur ou encore un compte vidéo, c'est-à-dire sans transpondeur. Dans ce dernier cas, le client verra déduire de son compte des frais d'administration par passage, en plus du tarif de péage.

Portrait des comptes clients – Année d'exploitation 2023-2024						
	Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte	Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo	Nombre total de véhicules liés à un compte	Circulation mensuelle totale	Transactions avec compte client	Taux d'utilisation (passage avec compte)
Juin 2023	487 182	63 713	550 895	1 673 696	1 397 420	83,5%
Juillet 2023	491 641	64 261	555 902	1 570 714	1 286 747	81,9%
Août 2023	496 696	64 624	561 320	1 666 454	1 370 563	82,2%
Septembre 2023	501 397	64 921	566 318	1 700 784	1 423 588	83,7%
Octobre 2023	505 768	65 192	570 960	1 738 333	1 464 082	84,2%
Novembre 2023	509 301	65 518	574 819	1 647 937	1 404 950	85,3%
Décembre 2023	516 840	65 716	582 556	1 452 467	1 226 716	84,5%
Janvier 2024	520 896	66 201	587 097	1 366 562	1 169 065	85,5%
Février 2024	523 728	66 407	590 135	1 434 171	1 233 316	86,0%
Mars 2024	526 760	66 656	593 416	1 533 583	1 312 795	85,6%
Avril 2024	531 411	67 057	598 468	1 577 783	1 350 290	85,6%
Mai 2024	536 015	65 931	601 946	1 754 321	1 485 247	84,7%



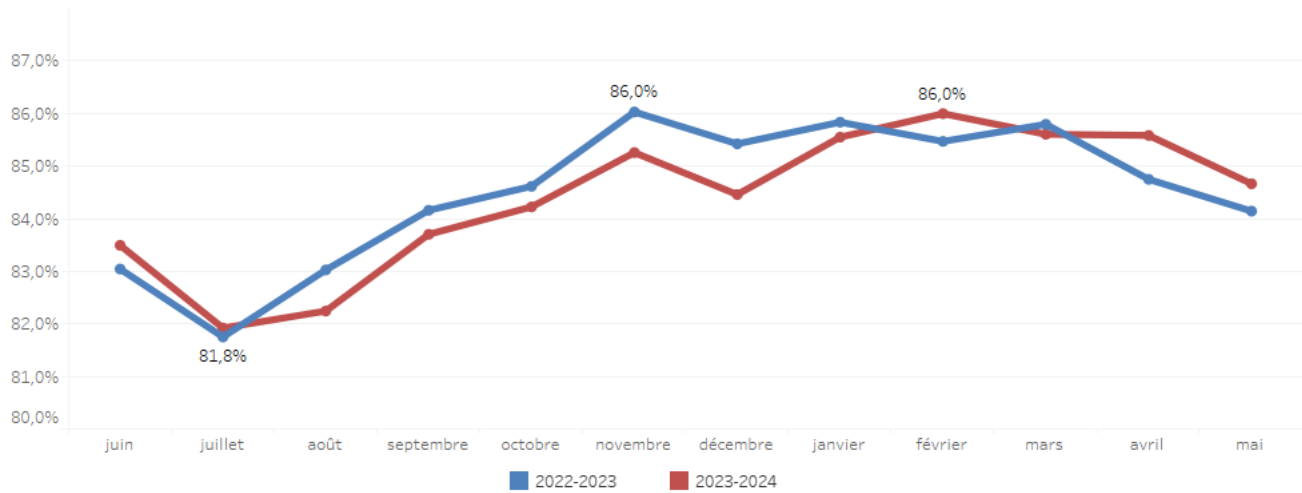
Portrait des comptes clients – Année d'exploitation 2022-2023

	Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte	Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo	Nombre total de véhicules liés à un compte	Circulation mensuelle totale	Transactions avec compte client	Taux d'utilisation (passage avec compte)
Juin 2022	443 290	61 588	504 878	1 750 553	1 453 703	83,0%
Juillet 2022	450 048	60 093	510 141	1 623 778	1 327 460	81,8%
Août 2022	454 716	60 665	515 381	1 656 152	1 375 028	83,0%
Septembre 2022	458 822	60 650	519 472	1 720 362	1 447 833	84,2%
Octobre 2022	462 938	61 070	524 008	1 721 020	1 456 218	84,6%
Novembre 2022	466 406	61 499	527 905	1 582 761	1 361 602	86,0%
Décembre 2022	468 748	61 983	530 731	1 458 185	1 245 599	85,4%
Janvier 2023	471 729	62 376	534 105	1 336 076	1 146 789	85,8%
Février 2023	472 791	62 665	535 456	1 316 714	1 125 368	85,5%
Mars 2023	475 326	62 886	538 212	1 527 038	1 310 094	85,8%
Avril 2023	477 969	63 149	541 118	1 516 807	1 285 444	84,7%
Mai 2023	482 806	63 427	546 233	1 795 826	1 511 055	84,1%



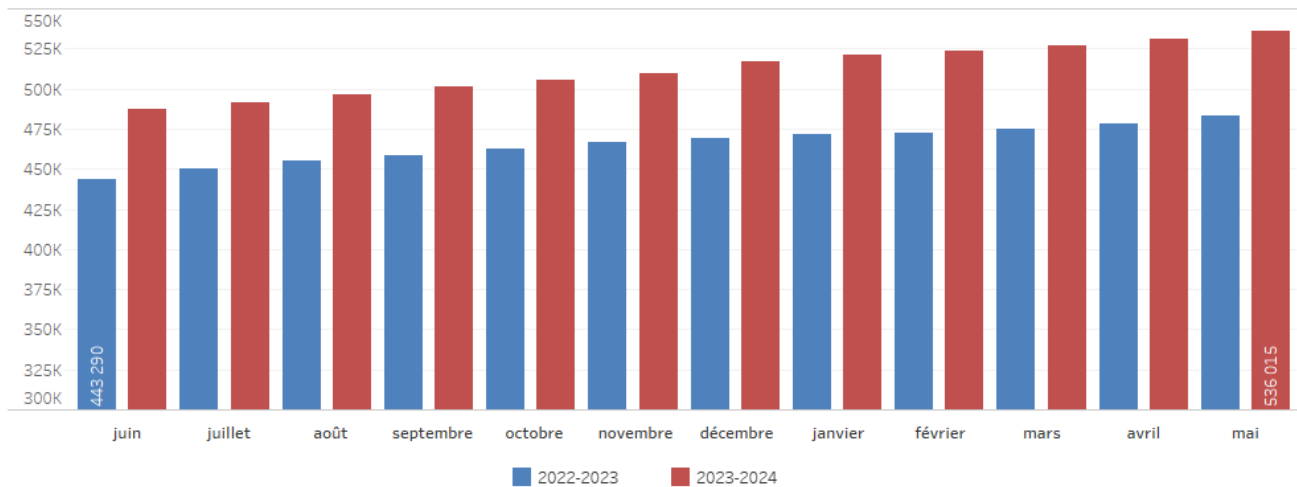
Taux d'utilisation (passage) avec compte – Comparaison 2023-2024 / 2022-2023

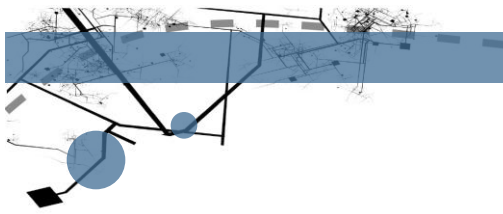
Taux d'utilisation (passage) avec compte



Véhicules avec transpondeur liés à un compte – Comparaison 2023-2024 / 2022-2023

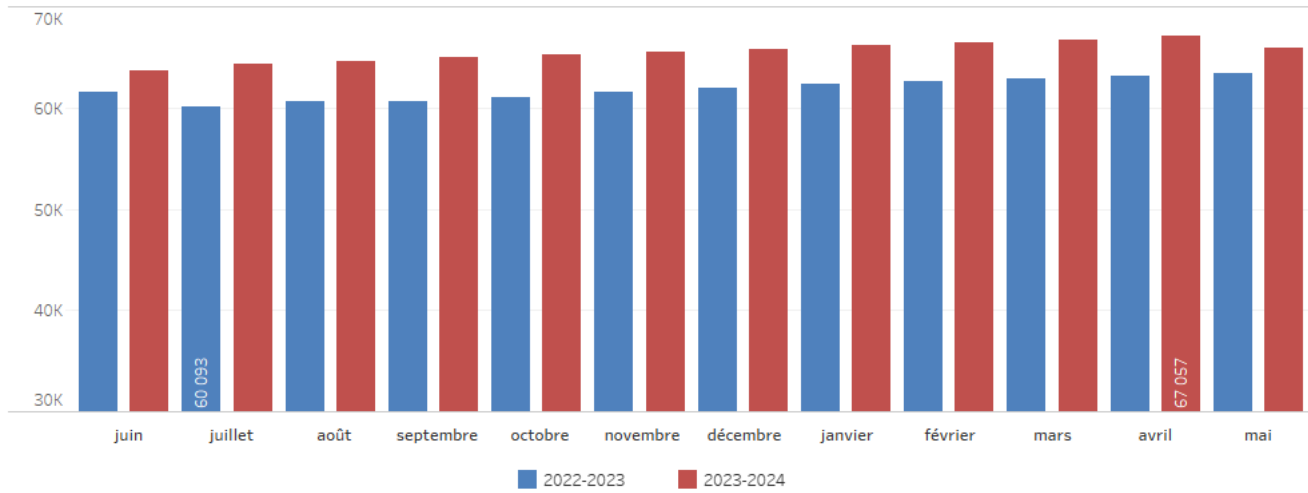
Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte

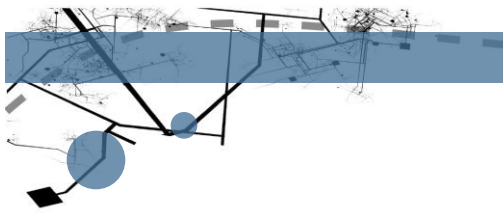




Véhicules liés à un compte vidéo – Comparaison 2023-2024 / 2022-2023

Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo

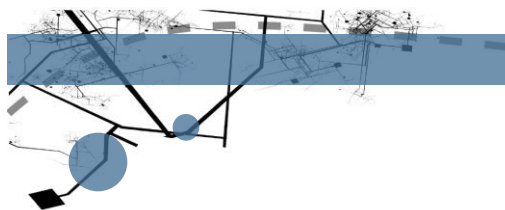




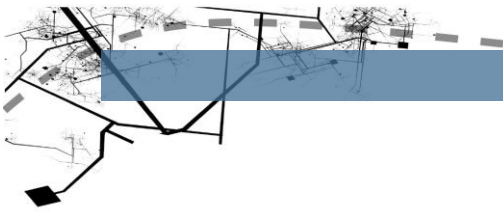
5.2 Plaintes et demandes d'information

Au cours de la dernière année d'exploitation, environ 19 800 interactions mensuelles ont eu lieu entre les clients et le centre de service à la clientèle (appels, courriels, comptoir). La majorité des demandes concernait la mise à jour de comptes, l'ouverture de comptes, les avis de paiement transmis par le partenaire privé ou encore des demandes d'information sur le fonctionnement du système de péage électronique.

	Plaintes – Année 2023-2024		
	Circulation mensuelle totale	Nombre de plaintes reçues - Service à la clientèle A25	Nombre de plaintes reçues - Ministère
Jun 2023	1 673 696	4	0
Juillet 2023	1 570 714	12	0
Août 2023	1 666 454	13	3
Septembre 2023	1 700 784	11	1
Octobre 2023	1 738 333	4	1
Novembre 2023	1 647 937	6	0
Décembre 2023	1 452 467	5	0
Janvier 2024	1 366 562	11	0
Février 2024	1 434 171	6	0
Mars 2024	1 533 583	6	1
Avril 2024	1 577 783	10	0
Mai 2024	1 754 321	14	0



	Plaintes – Année 2022-2023		
	Circulation mensuelle totale	Nombre de plaintes reçues - Service à la clientèle A25	Nombre de plaintes reçues - Ministère
Juin 2022	1 750 553	12	1
Juillet 2022	1 623 778	15	1
Août 2022	1 656 152	19	1
Septembre 2022	1 720 362	17	2
Octobre 2022	1 721 020	16	1
Novembre 2022	1 582 761	10	2
Décembre 2022	1 458 185	16	1
Janvier 2023	1 336 076	4	0
Février 2023	1 316 714	3	0
Mars 2023	1 527 038	10	1
Avril 2023	1 516 807	4	1
Mai 2023	1 795 826	10	0



6 ANNEXE

6.1 Grille tarifaire applicable à partir du 1^{er} juin 2023

TARIFS DE PÉAGE																
PÉRIODES	JOURS OUVRABLES								FIN DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS							
	PPAM		HPJ		PPPM		HPS		PPAM		HPJ		PPPM		HPS	
HEURES	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
DIRECTION SUD	6h01	9h00	9h01	15h00	15h01	18h00	18h01	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
DIRECTION NORD	6h01	9h00	9h01	15h00	15h01	18h00	18h01	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
Catégorie A, tarif par essieu	80,00\$		80,00\$		80,00\$		80,00\$				80,00\$				80,00\$	
Catégorie B, tarif par essieu	1,95\$		1,56\$		1,95\$		1,56\$				1,56\$				1,56\$	
Catégorie C, tarif par essieu	3,90\$		3,12\$		3,90\$		3,12\$				3,12\$				3,12\$	

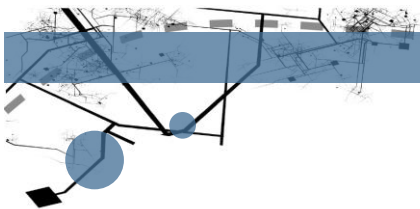
PPAM: Période de pointe du matin

HPJ: Période hors pointe du jour

PPPM: Période de pointe du soir

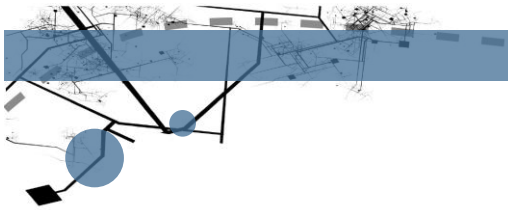
HPS: Période hors pointe de soir

TYPE DE VÉHICULE	DESCRIPTION
Catégorie A	Tout véhicule hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière
Catégorie B	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est inférieure à 230 centimètres
Catégorie C	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est égale ou supérieure à 230 centimètres



FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS MENSUELS APPLICABLES POUR CHAQUE VÉHICULE INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT EN RÈGLE ET ÉQUIPÉ D'UN TRANSPONDEUR QUI FONCTIONNE*				
●	Frais de gestion administrative du compte-client pour les comptes avec réapprovisionnement automatique	1,30\$	1,30\$	1,30\$
●	Frais de gestion administrative du compte-client pour les comptes sans réapprovisionnement automatique	3,25\$	3,25\$	3,25\$
FRAIS PAR PASSAGE APPLICABLE POUR TOUT VÉHICULE INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT EN RÈGLE, MAIS QUI N'EST PAS ÉQUIPÉ D'UN TRANSPONDEUR*				
●	Frais de perception du tarif de péage par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule	3,90\$	3,90\$	3,90\$
FRAIS APPLICABLES POUR TOUT PASSAGE D'UN VÉHICULE QUI N'EST PAS INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT				
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (1 ^{ère} demande de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule	6,50\$	6,50\$	6,50\$
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (deuxième avis de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage et aux frais d'administration encourus pour le passage du véhicule, conformément à l'article 17 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé.	35,00\$	35,00\$	35,00\$

* Les frais applicables pour tout passage d'un véhicule inscrit à un compte-client qui n'est pas en règle sont ceux applicables pour tout passage d'un véhicule qui n'est pas inscrit à un compte-client



TAUX D'INTÉRÊT			
DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
Taux d'intérêt appliqué aux sommes impayées dans les 30 jours suivant la date où elles deviennent exigibles.	Taux d'intérêt annuel de 8%**		

** Ce taux d'intérêt annuel ne peut être supérieur au taux quotidien des acceptations bancaires canadiennes d'un mois apparaissant à la page CDOR du système Reuters à 10 heures à la date à laquelle la somme portant intérêt devient exigible pour la première fois, lequel est majoré de 4%.

